Après la lecture de ce paragraphe, le désastre de la flotte grecque ne paraît que trop certain. Les illusions que l'on cherchait encore à entretenir sont dissipées. Il ne reste plus que l'indignation profonde qu'avait excitée la première nouvelle de ce funeste événement.

— M. Bossange, père, libraire, rue de Richelieu, n°. 60, propose en prix un ouvrage de la valeur de 2000 f. à celui de nos artistes qui ravira aux Anglais le secret de la peinture sur vélin en relief, dont on peut voir un spécimen dans sa magnifique galerie bibliographique. Nous invitons nos peintres à s'aller assurer par eux-mêmes de la nature du travail qui leur est offert.

Du 29. — Les journaux d'Allemagne arrivés aujourd'hui (voyez à l'article *extérieur*), ne confirment point la nouvelle du désastre de la flotte grecque; ils donnent au contraire l'extrait de lettres de Smyrne où il n'est point fait mention d'un événement qui aurait dû produire dans les échelles une si profonde sensation. Ce n'est encore que par la voie de l'Autriche qu'on a reçu les détails très-peu circonstanciés de cette catastrophe. Les journaux du gouvernement ne sont pas mieux informés. Le *Moniteur* se contente de copier la *Gazette de France*, et cette feuille, sans rien affirmer ni pour ni contre, se borne à publier quelques extraits de lettres particulières, soit de Vienne, soit de Francfort, où l'on cherche à entretenir la douloureuse impression qu'a produite l'arrivée d'une nouvelle si inattendue.

— On écrit des bords du Mein, le 18 décembre :

« L'ordonnance du roi de France qui permet, moyennant le paiement d'un droit, l'importation des blés étrangers dans les départemens français de l'est, a ranimé chez nous le commerce des blés. Des spéculateurs de la rive gauche du Rhin vont chercher des chargemens de blé jusqu'à Hanau en remontant le Mein, et traitent à des prix modérés, mais cependant inouis depuis bien des années. A Mayence même le malter de froment a été payé 9 fl. 1/2, et le malter de seigle 7 fl. 1/2. Si la demande continue, on peut espérer que ces prix hausseront encore avant la fin de l'année. (Le malder ou malter pèse environ 169 livres de marc.)

— Le bruit s'est répandu hier à la bourse que les ambassadeurs avaient quitté Constantinople le 2 décembre.

Extrait d'une lettre particulière de Paris.

« M. de Villèle reste; il veut soutenir la lutte avec les chambres. Il est très-difficile d'en prédire le résultat; mais certainement le combat sera vif. On dit que le roi ne veut point entendre parler de changement dans le ministère. »

— Les missionnaires, ayant à leur tête l'abbé de Rauzan l'un de leurs généraux, n'ont pu réussir malgré la perfection avec laquelle ils ont manœuvré : à Chartres, ils n'ont pu traîner à leur suite que quelques vieilles femmes âgées qui, pour se consoler de la perte de leurs belles années, se sont jetées dans la dévotion, et quelques petits galopins qui ont l'habitude de se trouver aux parades, aux marionnettes et à la retraite militaire: ils avaient demandé 25 mille francs pour la plantation d'une croix et pour leurs frais de voyage.

C'est en vain que l'évêque a vanté ces bons apôtres, « qu'il » aurait, a-t-il dit, fait venir des extrémités de la terre, s'ils » n'étaient venus d'eux-mêmes dans son diocèse; ces bons mis» sionnaires vous demandent 25,000 francs? est-ce vous qui les » donnerez? non, mes frères, non sans doute! est-ce moi? Je » vous assure que je ne leur donnerai rien. — Qui diable les » leur donnera donc? —Vous ne suivez point leurs exercices, » vous n'écoutez point leurs prédications, vous fuyez le tri» bunal de la confession, seul moyen de connaître les secrets; » vous avez été de glace pour mon jubilé de famille, je vois » que vous voulez renverser la religion, c'est le roi d'abord » que l'on veut détrôner, et ensuite on essaiera de détrôner » Dieu. »

Ces exhortations pastorales, malgré leur éloquente clarté, n'ont produit aucun effet sur ces bons habitans de Chartres qui croyent qu'on peut être très-bon chrétien sans assister aux parades des missionnaires et aux fêtes des jubilés, et sans aller aux pieds d'un moine de 25 ans qui a fait vœu de chasteté, faire une confession particulière ou générale de ses peccadilles

---

Nouvelles de la Péninsule venues des bords de l'Adour.

On annonce que le roi vient d'accorder une amnistie à toutes les personnes compromises dans les orages politiques qui se sont élevés depuis 1808.

L'impôt établi sur les cartes de sûreté vient d'être maintenu; ce revenu rapporte, dit-on, environ 30 millons de réaux (7 millons et demi de francs).

La bande des Carlistes qui est dans le royaume de Valence, entre Vildaros et Uldecona, a déjà battu que ques détachemens des troupes du gouvernement. En général, cette bande se compose d'hommes qui ont été amnistiés par le décret de Taragone.

La goëlette la *Mahonesa* et trois bâtimens marchands sont sortis du port de Barcelone pour conduire dans les galères des colonies deux cent vingt-sept proscrits, qui ont joué un rôle plus ou moins marquant dans la révolution *agraviada*. Au nombre de ces exilés se trouve le chanoine Corrons.

PAYS-BAS.

Maestricht, 28 *décembre.*

Le fisc vient d'exhumer un décret impéral du 29 août 1813, dont les dispositions n'ont jamais été exécutées à Bruxelles; ce décret est relatif à la lisibilité des actes, copies, significations de pièces, etc., émanant de tous fonctionnaires ou officiers publics: ce décret limite également le nombre de lignes que l'on peut mettre sur les timbres de chaque dimension, ainsi qu'une pénalité contre ceux qui outre-passeraient cette limite : déjà un huissier de Bruxelles, a été frappé d'une contravention pour ce dernier chef; nous croyons donc rendre service à ceux que la chose concerne en faisant connaître cette circonstance.

(*Courrier des Pays-Bas.*)

— Dix frégates ou navires à trois mâts, parmi lesquels se trouve *l'Arinus Marinus*, et en outre plusieurs bricks sont en ce moment sur le Vliet, vis-à-vis de 's Gravendeel. Tous ces navires ont leurs équipages à bord., prennent charge et paraissent se préparer à mettre en mer pour des voyages de longs cours.

Amsterdam, 28 *décembre.*

D'après des lettres particulières, dignes de foi, datées de Smyrne, le 21 novembre, l'ambassadeur des Pays-Bas à Constantinople, aurait reçu de la Porte l'assurance solennelle que la pavillon et le commerce des Pays-Bas, vu la neutralité gardée par son gouvernement, peuvent compter sur la plus grande protection et distinction.

Gand, 29 *décembre.*

Les différends entre le duc régnant de Brunswick, et le roi d'Angleterre, comme roi de Hanovre et comme ex-tuteur du duc, continuent et ont donné lieu à beaucoup d'écritures, de part et d'autre. Dans une pièce imprimée qui a été envoyée aux cours d'Allemagne, le duc impute au ci-devant conseiller intime brunswickois, actuellement de Hanovre, Schmidt-Phiseldeck, et à d'autres personnes auxquelles le roi avait confié l'administration de la tutelle, d'avoir tenté, par le genre d'éducation, tant physique que morale, qu'ils lui ont donnée, de le rendre impropre (*ungeschickt*) à gouverner; d'avoir illégalement prolongé la tutelle; attenté à plusieurs de ses prérogatives, et de ne lui avoir point rendu compte de l'administration de son pays, durant sa minorité, ni de sa propriété privée.

C'est à ces inculpations que le ministre d'état hanovrien, comte de Munster, a répondu de la part du roi, dans sa *Réfutation des calomnies que s'est permises le duc régnant de Brunswick, contre son tuteur le roi d'Angleterre;* il y a ajouté plusieurs pièces authentiques et lettres en original du roi et des ministres d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse. M. de Munster allègue pour motif de la publication de son écrit, qu'il s'agit ici d'une chose qui doit être chère au plus grand monarque comme au dernier des sujets, la conservation de sa bonne réputation; que l'un aussi bien que l'autre est obligé de garantir son honneur de toute tache, et que l'imputation trouvée fausse retombe sur le dénonciateur.

Bruxelles, 31 *décembre.*

Les journaux de Rome annoncent, sur la foi de lettres de Napoli de Romanie, que le gouvernement grec, sur les représentations des amiraux des puissances alliées, a décidé que quarante bâtimens grecs seraient armés pour donner la chasse aux pirates.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 2 *janvier.*

Voici ce qu'on lit dans *la Revue Départementale de la ville d'Arras :* « Deux jeunes gens, dont nous croyons devoir taire les noms, s'étant adressés quelques mots injurieux à la suite